

LIVRE 4

**LE TIR EN CAMPAGNE & LE TIR 3D
TAC RÈGLES SEULEMENT
2019**



Livre 4

Field and 3D Archery

TAC Definitions	4
Chapter 22 - Archer Equipment	5
TAC 22 Matériel des athlètes - Tir à l'arc Canada	5
TAC 22.0 Généralités	6
Art. 22.1 : Arc recourbé Division	6
Art. 22.2 : Compound Division	8
TAC 22.2 Division d'arc à poulies	9
Art. 22.3 : Arc nu Division	9
Art. 22.4 : Arc instinctif Bow Division	10
Art. 22.5 : Arc long Division	12
Art. 22.6 : Accessories for all divisions	13
TAC22.6. Le matériel suivant est interdit aux athlètes de toutes les divisions - Tir à l'arc Canada	14
TAC 22.7 Accessoires pour toutes les divisions	14
TAC 22.8 Pour la division arc à poulies illimité	14
TAC 22.9 Pour la division Arc à pouilles pointeaux fixes	16
TAC 22.11 Division Chasseur	16
TAC 22.14 Arc traditionnel	16
TAC 22.16 Division non compétitive	19
TAC 22.17 Division Distance connue 50	19
Chapter 23 - Shooting	18
TAC 23 Tir	18
Art. 23.1	18
Art. 23.2	18
Art. 23.3	18
Art. 23.4	18
Art. 23.5	18
Art. 23.6	19
TAC 23.7 Tir - 3D canadien	19
Chapter 24 - General Order of Shooting and Timing Control in Field and 3D Rounds	21
Art. 24.1	21
Art. 24.2	21
Art. 24.3	21
Art. 24.4	21
Art. 24.5	22
TAC 24.5	22
Art. 24.6	22
Art. 24.7	22
Art. 24.8	22
TAC 24.8 pour les rondes 3D canadiennes	22
Art. 24.9	22
Art. 24.10	23
Art. 24.11	23
Art. 24.12	23
Chapter 25 - Scoring	24
TAC 25 Pointage	24
Art. 25.1	24
Art. 25.2	25
Art. 25.3	26
TAC 25.3.1	26
TAC 25.3.2	26
Art. 25.4	27
Art. 25.5	27
Chapter 26 - Shooting Control and Safety	28
Art. 26.1	28
Art. 26.2	28
Art. 26.3	28
Art. 26.4	28

Art. 26.5	28
Art. 26.6	28
Chapter 27 - Consequences of Breaking Rules	29
Art. 27.1	29
Art. 27.2	29
Art. 27.3	29
Art. 27.4	29
Art. 27.5	29
Art. 27.6	29
TAC 27.6.2	29
Art. 27.7	29
Art. 27.8	29
TAC 27.8	30
Art. 27.9 : Warnings	30
TAC 27.9.1	31
TAC 27.10 Pere de score partiel	31
Chapter 28 - Practice	32
Art. 28.1	32
TAC 28.1	32
TAC 28.2	32
Chapter 29 - Questions and Disputes	33
Art. 29.1	33
TAC 29.1	33
Art. 29.2	33
Chapter 30 - Appeals	34
Art. 30.1	34
TAC 30.2	34
TAC 30.3	34
Chapter 31 - Dress Regulations	35
Art. 31.1 : Archers	35
Art. 31.2 : Team Officials	35
TAC 31 Règlements concernant la tenue - Canada	35
Appendix TAC 1 Position de tir pour le tir en campagne et le tir 3D au Canada	36

Livre 4

Le tir en campagne et le tir 3D

Définitions de TAC

WA	World Archery
TAC Canada	Tir à l'arc Canada - La Fédération canadienne des archers qui utilise le nom de marque Tir à l'arc
DdT	Directeur de tir
DT	Délégué technique
CO	Comité organisateur
AP	Association provinciale de tir à l'arc affiliée à Tir à l'arc Canada
Adhérent	Une personne qui a adhéré à (qui est membre de) une association provinciale ou territoriale de Tir à l'arc Canada ou qui est considérée d'une quelconque autre manière comme un adhérent (membre) de Tir à l'arc Canada
Ronde 720	<p>Les rondes 720 se composent de rondes sur cible en plein air de 72 flèches qui comprennent les rondes décrites dans les articles TAC 4.5.1.5 à 4.5.1.7.</p> <ul style="list-style-type: none">• En ce qui concerne l'arc recourbé (et l'arc nu au Canada) - les rondes à 70m et à 60m de la WA, et les distances pour les benjamins et les minimes tirées sur des blasons de 122cm.• En ce qui concerne l'arc à poulies (et les autres divisions d'arc à poulies au Canada) - les rondes à 50m d'arc à poulies (et les autres divisions d'arc à poulies, et chasseur au Canada), et les distances pour les benjamins et les minimes tirées sur des blasons de 80cm.
Ronde de qualification	Se réfère à l'origine aux rondes qui servent à qualifier les athlètes à des épreuves subséquentes, et à les classer avant les matchs d'élimination et de finales. Il s'agit en général d'une ronde 1440 ou d'une ronde 720, ou d'une ronde sur des parcours en campagne ou 3D. Dans certains cas, et fréquemment au Canada, quand on tire uniquement de telles rondes dans un tournoi pour déterminer les prix, et qu'aucun match en confrontation d'élimination ou de finale subséquent n'est tiré, le terme «ronde de qualification» signifie la ou les rondes du tournoi qui servent à déterminer les prix.
Traditionnel	Adjectif qui se réfère aux arcs utilisés en tir à l'arc qui sont munis de branches et de corps d'arc, et qui sont typiquement représentés par les arc recourbés et les arcs longs.
Arc à poulies	Se réfère au type d'arc, et quand on parle de divisions, se réfère à toutes les divisions qui utilisent l'arc à poulies (p. ex. les divisions Arc à poulies illimité ou Arc à poulies «pointeaux fixes»). Peut aussi se référer à la division Chasseur. Souvent utilisé sous la forme «divisions d'arc à poulies».
Couleurs de camouflage et	Sont des designs de marques de commerce ou autres designs numériques, utilisés au hasard ou non, peu importe les couleurs utilisées, qui se composent de patrons naturels d'articles de camouflage, comme l'écorce, les rameaux ou les feuilles, et qui sont utilisés pour se fondre dans l'environnement naturel afin d'être moins visibles pour les animaux, le personnel militaire ou d'autres intervenants.
Les	couleurs de camouflage non traditionnelles, comme le rose, le bleu, le jaune clair ou autres, de patrons de camouflage utilisés dans des designs ayant pour objet de se fondre dans l'environnement naturel afin d'être moins visibles, sont considérées comme du camouflage.
Classes jeunes	se réfère aux catégories d'âge junior et plus jeunes (à savoir junior, cadet, benjamin, minime, poussin).

Les règles du tir à l'arc au Canada sont harmonisées avec les règles de la World Archery, à l'exception de celles notées sur ces pages.

Chapter 22 Archer Equipment

TAC 22 Matériel des athlètes – Tir à l’arc Canada

Pour le **Tir en campagne**, les articles WA 22.1; 22.2; 22.3 (divisions arc recourbé, arc à poulies et arc nu, respectivement) s’appliquent aussi au matériel des athlètes autorisé aux épreuves de tir en campagne inscrites auprès de Tir à l’arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles TAC 22.8 à TAC 22.11) sont reconnues par Tir à l’arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery.

Tir à l’arc Canada reconnaît les divisions d’équipement suivantes pour le tir en campagne :

WA 22.1	Arc recourbé	toutes les classes
WA 22.3	Arc nu	toutes les classes
WA 22.4	Arc instinctif	classes seniors
WA 22.5	Division Arc long	classes seniors
WA 22.2	Arc à poulies	toutes les classes
TAC 22.8	Arc à poulies illimité	classes seniors
TAC 22.9	Arc à poulies «pointeaux fixes»	classes seniors
TAC 22.11	Chasseur	classes seniors

En ce qui concerne le **tir 3D**, les articles WA 22.1 & 22.2 (divisions arc recourbé, et arc à poulies, respectivement) ne **SONT PAS RECONNUS** pour les compétitions de tir 3D inscrites auprès de Tir à l’arc Canada. Des divisions supplémentaires (décrites dans les articles TAC 22.8 à TAC 22.15) sont reconnues par Tir à l’arc Canada, mais ne sont pas reconnues par la World Archery.

Tir à l’arc Canada reconnaît les divisions d’équipement suivantes pour le tir 3D au Canada :

WA 22.1	(Arc recourbé *)	classes seniors
WA 22.3	Arc nu	classes seniors
WA 22.4	Arc instinctif	classes seniors
WA 22.5	Division Arc long	classes seniors
TAC 22.8	Arc à poulies illimité	toutes les classes
TAC 22.9	Arc à poulies «pointeaux fixes»	classes seniors
TAC 22.14	Arc traditionnel	classes Maître, Junior, Cadet, Benjamin, Minime
TAC 22.11	Chasseur	classes seniors
TAC 22.17	Connue 50	classes seniors

*- En ce qui concerne le tir 3D au Canada, la division d’arc recourbé est reconnue comme une division de développement. Elle n’est pas reconnue pour les tournois de Championnat de tir 3D.

Note de TAC -

- K50, tous les concurrents concourent à titre de seniors, l'âge minimal de participation est Cadet.
- l'ancienne catégorie Arc à poulies jeunes, est maintenant définie comme la division Arc à poulies illimité
- les anciennes divisions Maître ouverte et Maître 60 sont maintenant définies dans le cadre de la division Arc à poulies illimité
- l'ancienne division Chasseur «doigts» est maintenant définie dans le cadre de la division Chasseur
- l'ancienne division Arc à poulies «doigts» (BHF) est maintenant définie dans le cadre de la division Arc à poulies illimité

TAC 22.0 Généralités

TAC 22.0.1

Tout athlète surpris à utiliser du matériel non conforme aux règlements de la World Archery peut voir ses scores disqualifiés.

TAC 22.0.2

Puissance maximale de tension de l'arc. La puissance maximale pour les athlètes des catégories d'âge et des genres ci-dessous ne doit pas excéder les limites stipulées, et ce peu importe la catégorie dans laquelle ils sont inscrits :

- les **femmes** concurrentes, et les concurrents **hommes** des catégories d'âge **Junior, Cadet et Benjamin** [peu importe la catégorie dans laquelle ils sont inscrits] ont droit à une puissance maximale de **60 livres**.
- les concurrents des catégories d'âge **Minime** et **Poussin** [peu importe la catégorie dans laquelle ils sont inscrits] ont droit à une puissance maximale de **40 livres**.

TAC 22.2 Division d'arc à poulies

L'article WA 11.2 est le même que celui de la division d'arc à poulies TAC 22.2.1

Note de TAC : Les arcs décrits ne comprennent pas les arcs de type arbalète.

TAC 22.6 Le matériel suivant est interdit aux athlètes de toutes les divisions – Tir à l'arc Canada

Nota : Les articles TAC 22.6 et 22.7 s'appliquent aussi à tous les autres intervenants (à savoir entraîneurs, spectateurs, et ainsi de suite) qui se trouvent sur le parcours (à l'exception des officiels), et de plus :

TAC 22.6.1.

s'applique à toutes les divisions

- les mires qui projettent un rayon laser ou tout autre point de visée sur la cible.

TAC 22.6.2

....sauf que la personne peut porter un appareil électronique de communications (téléphone portable) à condition de ne l'utiliser que pour communiquer avec le comité organisateur en cas d'urgence. L'appareil en question doit demeurer éteint sauf en cas d'urgence.

TAC 22.7. Accessoires pour toutes les divisions

TAC 22.7.1

On peut utiliser des appareils photos ou des appareils électroniques contenant un appareil photo sur un parcours, mais uniquement pour prendre des photos. Les options de flash (pendant le tir) ou de communications ou sonores doivent demeurer éteintes. Voir WA 22.6 et TAC 22.6.2 en ce qui concerne ces restrictions.

Nota : Les articles TAC 22.6.1 et 22.7 s'appliquent aussi à tous les autres intervenants (à savoir entraîneurs, spectateurs, et ainsi de suite) qui se trouvent sur le parcours (à l'exception des officiels).

TAC 22.7.2

L'utilisation de parapluies ou de parasols pour se protéger de la pluie ou du soleil est autorisée sur le parcours, mais ils ne peuvent pas

servir à aider un archer ou être utilisés près d'un archer pendant le tir.

TAC 22.8 Les articles suivants sont autorisés pour la division arc à poulies illimité

TAC 22.8.1

Un arc de n'importe quel type, à condition qu'il corresponde à la signification normale d'un arc tel qu'on l'utilise en tir sur cible, à savoir un instrument composé d'une poignée, d'un corps d'arc qui peut être avec passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc, et de deux branches flexibles. Il peut s'agir d'un arc à poulies où l'allonge est modifiée mécaniquement par un système de poulies ou de cames. L'arc est bandé par une ou des corde(s) attachées directement aux cames, aux encoches des branches de l'arc, aux câbles ou par d'autres moyens applicables selon leur conception.

TAC 22.8.1.1

La puissance maximale ne doit pas excéder :

- 80 livres pour les hommes
- 60 livres pour les femmes, les juniors, les cadets et les benjamins
- 40 livres pour les minimes et les poussins

TAC 22.8.1.2

Les écarteurs (garde-câble) sont autorisés.

TAC 22.8.1.3

Les renforts ou câbles dédoublés sont autorisés, à condition qu'ils ne touchent pas constamment la main ou le poignet de l'athlète, ou le bras porteur.

TAC 22.8.2

Les attaches sur la corde, comme les repères pour la bouche (ou «sucettes») ou le nez (ou «nassettes»), les oeillets de visée (avec ou sans appareil d'orientation), les boucles de corde (ou «oeillets»), les silencieux de corde, et ainsi de suite.

TAC 22.8.3

Un appuie-flèche (ou «repose-flèche») qui peut être ajustable. Le point de pression de l'appuie-flèche est placé à plus de 6cm à l'intérieur de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot) et doit être muni d'un dispositif de protection de surallonge.

TAC 22.8.4

Les indicateurs d'allonge (ou «contrôleurs d'allonge»), qui peuvent être sonores et (ou) visuels.

TAC 22.8.5

Une mire (ou «viseur») attachée à l'arc.

TAC 22.8.5.1

...qui peut permettre un réglage latéral, ainsi qu'un réglage vertical, et qui peut aussi contenir un niveau et (ou) des verres grossissants et (ou) prismes, et qui peut être muni de points de visée multiples;

TAC 22.8.5.2

...dont les points de visée peuvent être une fibre optique et (ou) une lumière électrique pour éclairer les points de visée, et (ou) une source lumineuse chimique. Cette source lumineuse doit être enchâssée afin de ne pas déranger les autres athlètes.

TAC 22.8.5.3

... qui ne doit pas dépasser de plus de douze (12) pouces le point d'attache à l'arc située le plus près.

TAC 22.8.5.4

Les points de visée multiples sont autorisés sur tous les parcours 3D aux compétitions de Tir à l'arc Canada, à condition qu'ils n'aient pas été modifiés pour procurer des moyens supplémentaires d'estimer la distance.

TAC 22.8.6

Les stabilisateurs de n'importe quelle longueur et les compensateurs (ou «amortisseurs») sur l'arc sont autorisés.

TAC 22.8.6.1

Ils ne peuvent pas :

- servir de guide pour la corde;

- toucher quoi que ce soit mis à part l'arc;
- représenter un danger ou une obstruction quelconques pour les autres athlètes.

TAC 22.8.7

On peut utiliser les flèches de n'importe quel type, à condition qu'elles correspondent à la définition normale d'une «flèche» tel qu'utilisée en tir à l'arc, et qu'elles ne causent pas de dommages indus aux cibles, aux blasons ou aux buttes de tir.

22.8.7.1

Une flèche est constituée d'un fût (ou «tube» ou «hampe») munie d'une poupée (ou «embout», «pointe»), d'encoches, d'un empennage, et si désiré de marques ou décorations.

- Dans cette division le diamètre maximal des fûts de flèche n'est pas limité.
- Le nom ou les initiales de chaque athlète doivent figurer sur le fût de toutes ses flèches.
- Toutes les flèches utilisées dans une volée quelconque doivent être identiques et leur empennage, leurs encoches et leurs décorations doivent avoir le même patron et les mêmes couleurs, le cas échéant.
- Les encoches traçantes (encoches de flèches éclairées électriquement ou électroniquement) ne sont pas autorisées.

TAC 22.8.7.2

Les flèches doivent peser au moins cinq (5) grains par livre de puissance d'arc.

- On permet une tolérance de cinq (5) grains pour tenir compte des différences d'une balance à l'autre.
- La limite de cinq grains par livre ne s'applique pas si la combinaison de flèche et d'arc de l'archer génère une vitesse de flèche de moins de 280 pieds par seconde (PPS).
 - Au moment de la vérification de son matériel, un concurrent doit choisir la manière dont la vérification va être effectuée : d'une manière ou de l'autre, mais pas les deux.
 - Si la vitesse de flèche est supérieure à 280 PPS, le matériel de l'archer est assujéti à la limite de cinq grains par livre.
 - On permet une tolérance de 3% pour tenir compte des différences d'un chronographe à l'autre.
 - Vérifiez la recommandation du fabricant relativement au poids de la flèche par livre de puissance. Il est recommandé de ne pas tirer de flèche pesant moins que le minimum recommandé pour votre arc.

TAC 22.8.8

Les accessoires sont autorisés.

- Incluant les protège-bras, les protège-poitrine, les bandoirs ou dragonnes, et les carquois portés à la ceinture, portés sur le dos, sur l'arc ou posés au sol (ou «repose-arc»).

TAC 22.9 Pour la division Arc à poulies «pointeaux fixes», le même matériel que pour la division Arc à poulies illimité est autorisés, sauf :

TAC 22.9.1

La mire doit être fixée, et :

- être munie de points, de mires, ou de pointeaux de style circulaire
 - les pointeaux de style circulaire sont autorisés à condition que les cercles soient d'une seule taille;
- elle ne peut pas inclure de lentille, grossissante ou non,
- elle peut inclure un niveau
- les mires ne doivent pas être ajustées sur le terrain pendant la compétition, et ce, que la mire puisse ou non être déplacée sans le recours à des outils.

TAC 22.11 Division Chasseur

En cours de révision : Elle est reconnue pour les tournois de Championnat. Le même matériel que pour la division Arc à poulies illimité est autorisé, sauf :

TAC 22.11.1

- L'arc peut utiliser un viseur à coulisse et :
- Utilisez des vis, des réticules ou des vis de style circulaire.
 - Les vis de style circulaire sont permises si les cercles sont d'une taille unique ;
- n'intègre aucune lentille, grossissante ou non,
- Les télémètres peuvent être utilisés par les archers pour déterminer la distance
- peut être équipé d'un dispositif de mise à niveau

TAC 22.11.2

Les flèches doivent avoir des pointes de cible vissées.

TAC 22.11.3

Un seul stabilisateur est permis, d'au plus douze (12) pouces de long à partir du point d'attache du corps d'arc le plus proche.

TAC 22.11.4

Les amortisseurs de vibrations secondaires sont autorisés.

- Ils ne peuvent pas dépasser de plus de deux (2) pouces du point d'attache
- Ces amortisseurs de vibrations ne sont pas des contrepoids, et on ne peut pas leur ajouter de poids.

TAC 22.12 non utilisé

TAC 22.13 non utilisé

TAC 22.14 Pour la division Arc traditionnel, le matériel suivant est autorisé :

TAC 22.14.1

N'importe quel type d'arc recourbé (ou «arc classique») ou d'arc long (ou «arc droit») traditionnel.

TAC 22.14.2

L'archer doit tirer avec un gant, un protège-doigts (ou «palette») ou toute autre protection pour les doigts. Aucune forme d'aide à la décoche n'est autorisée.

TAC 22.14.3

Les mires ne sont pas autorisées.

TAC 22.14.4

Les stabilisateurs ne sont pas autorisés.

TAC 22.14.5

Les déplacements des doigts de corde et des repères faciaux ne sont pas autorisés.

- On doit utiliser un point d'ancrage unique.
- Pendant le tir, l'archer doit toucher la flèche, avec l'index sur l'encoche.

TAC 22.16 Division non compétitive

Les archers dont le matériel ne correspond pas aux règles publiées peuvent néanmoins participer dans la catégorie non compétitive, jusqu'à ce que Tir à l'arc Canada décide dans quelle catégorie ils doivent participer.

Note de TAC : Pendant l'inspection du matériel des archers, il se peut que des marques soient apposées sur les verrous de branches et les parties mobiles de la mire.

TAC 22.17 Division Distance connue 50

22.17.1

Les archers tireront depuis les piquets Orange (50 verges maximum).

22.17.2

Les archers peuvent utiliser n'importe quel type d'arc ou de matériel, à condition qu'ils soient reconnus dans une autre division 3D approuvée par Tir à l'arc Canada.

22.17.3

Cette classe est ouverte aux archers cadets ou plus âgés.

22.17.4

Les distances connues ne seront pas fournies aux archers sous forme imprimée. Les archers devront utiliser des télémètres pour

déterminer les distances.

22.17.5

En ce qui concerne les archer(s) ou pelotons ne connaissant pas la distance, les archer(s) ou pelotons connaissant la distance ne doivent pas en parler quand ils sont aux piquets de tir, ni n'importe quand après que les flèches aient été tirées sur la cible et le résultat enregistré. Il est interdit de parler des distances avec le(s) archer(s) des divisions Distance connue ou Distance inconnue qui n'ont pas encore tiré.

22.17.6

Au Championnat canadien, les archers qui concourent dans une catégorie Distance connue ne peuvent pas tirer dans un peloton d'une catégorie Distance inconnue.

22.17.7

Au Championnat canadien, la classe Distance connue 50 empruntera le même parcours si la salle peut abriter les catégories Distance inconnue 50 verges maximum. S'il n'y a pas assez de place sur le même parcours, alors les archers de la catégorie Distance Connue tireront sur un parcours déjà emprunté par les archers de la catégorie Distance inconnue 50 verges maximum (à l'exclusion du premier parcours du tournoi).

Chapter 23 Shooting

TAC 23 Tir

Les règles canadiennes de tir 3D sont différentes de celles de la WA. Consultez la section TAC 23.7 à la page suivante.

TAC 23.1.2

Dans les rondes canadiennes de tir 3D :

- **En salle** - l'archer doit tirer depuis la position de tir désignée. (Nota – il peut y avoir plusieurs positions de tir à une même station. Les archers doivent se déplacer à la position de tir correspondante à chaque cible au sein de la station.)

TAC 23.1.3 Dans les rondes canadiennes de tir 3D, le piquet de tir (en plein air) ou la position de tir (en salle) ne doit accueillir qu'un seul archer.

TAC 23.7 Tir – 3D canadien

TAC 23.7.1.0

Les concurrents tirent à partir de positions de tir, selon leur catégorie, comme suit :

Position	En plein air	En salle
Orange Max. 50 verges (46m)	Arc à poulies illimité - Vétéran, Senior, Junior Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Arc à poulies illimité - Senior Distance connue 50 - Seniors (Arc recourbé* - Senior, Junior)	Arc à poulies illimité - Vétéran, Vétéran 60, Senior, Junior, Cadet Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Chasseur (Arc recourbé* - Vétéran, Senior, Junior, Cadet)
Vert max. 40 verges (37m)	Arc à poulies illimité - Vétéran, Cadet Chasseur (Arc recourbé* - Vétéran, Senior, Junior, Cadet)	pas utilisé
Blanc max. 30 verges (27m)	Arc nu - Senior Arc long - Senior Arc instinctif - Senior Traditionnel - Vétéran, Junior, Cadet, Benjamin, Minime	Arc à poulies illimité - Benjamin, Minime (Arc recourbé* - Benjamin, Minime)
La position pour la catégorie Poussin devrait être fixée à des distances inconnues allant jusqu'à 15 verges (14m) sur un parcours distinct.		

Note de TAC :

La catégorie Distance connue 50 est ouverte aux archers étant au minimum d'âge cadet. Tous les archers concourent dans la catégorie senior.

En tir 3D canadien, la division Arc recourbé est une division de développement qui n'est pas prévue pour les rondes du Championnat canadien 3D.

TAC 23.7.1.

Tous les archers doivent tirer, debout ou à genoux, au pas de tir sans compromettre la sécurité.

TAC 23.7.1.1.

Les organisateurs attribuent la cible sur laquelle chaque peloton va commencer à tirer.

TAC 23.7.1.2.

Dans les rondes canadiennes de tir 3D :

- **En plein air** - l'archer peut être debout ou à genoux jusqu'à environ un (1) mètre dans toutes les directions à côté ou derrière le

pas de tir. Dans des circonstances exceptionnelles un juge peut donner la permission de tirer depuis l'extérieur de la zone définie.

- **En salle** - l'archer doit tirer depuis la position de tir désignée. (Nota – il peut y avoir plusieurs positions de tir à une même station. Les archers doivent se déplacer à la position de tir correspondante à chaque cible au sein de la station.)

TAC 23.7.1.3.

Dans les rondes canadiennes de tir 3D, le piquet de tir (en plein air) ou la position de tir (en salle) ne doit accueillir qu'un seul archer.

TAC 23.7.2.

Les archers appartenant à un peloton en train d'attendre son tour de tirer doivent se placer bien en arrière des archers qui sont en position de tir.

TAC 23.7.2.1.

Les archers en attente doivent se placer bien en arrière des archers qui sont en position de tir, à moins qu'ils aident les archers qui sont sur le pas de tir en leur faisant de l'ombre.

TAC 23.7.3.

Nombre de flèches à tirer dans les rondes canadiennes de tir 3D :

TAC 23.7.3.1.

En compétition individuelle : une flèche par cible animalière est autorisée pour toutes les rondes.

TAC 23.7.4.

Utilisation de jumelles dans les rondes canadiennes de tir 3D :

TAC 23.7.4.1.

Les archers peuvent utiliser des jumelles pour examiner la cible avant de tirer, et au pas de tir avant de décocher leur flèche. L'utilisation de jumelles est interdite après avoir terminé de tirer la flèche.

Note de TAC : pénalité de cinq (5) points, déduits du pointage ([voir TAC 27.10.1](#))

TAC 23.7.5.

Aucun archer ne peut approcher la cible tant que tous les archers du peloton n'ont pas terminé de tirer, à moins qu'un juge l'ait autorisé.

TAC 23.7.6.

En aucune circonstance une flèche ne peut être tirée à nouveau.

TAC 23.7.6.1.

Une flèche n'est pas considérée comme ayant été tirée si :

- l'archer peut la toucher avec son arc sans déplacer ses pieds de sa position, et à condition que la flèche n'ait pas rebondi;
- la cible tombe à la renverse, auquel cas les juges prennent toutes les mesures nécessaires et accordent le temps approprié pour tirer le nombre pertinent de flèches;
- des témoins attestent que la flèche est **passée au travers de la cible** («traversée») ou a **rebondi sur la cible**, et la majorité des membres du peloton ne peuvent pas s'accorder sur le pointage avant que les archers avancent vers la cible.
 - Nota : Une **traversée** est définie comme une flèche qui passe complètement au travers de la cible, la flèche étant entourée à 360 degrés par le matériau de la cible, et la flèche ayant laissé un trou d'entrée et un trou de sortie.
- (3D en salle seulement) - deux flèches sont entrées en collision, selon l'opinion d'un juge, et les deux flèches ont toutes les deux manqué la cible visée.

TAC 23.7.7.

Aucun archer ne peut divulguer les distances des cibles à quiconque sur des parcours aux distances inconnues, pendant le tournoi.

TAC 23.7.7.1.

Les archers d'un peloton ne peuvent pas discuter des distances tant que le score de la cible n'a pas été relevé.

TAC 23.7.7.1.1

Seuls les concurrents qui ont déjà tiré sur une cible peuvent discuter de la distance à laquelle elle se trouve. Si les concurrents qui n'ont pas encore tiré sur une cible discutent de la distance à laquelle elle se trouve, ils sont passibles d'une pénalité. ([voir TAC 27.8.7](#))

Chapter 24 General Order of Shooting and Timing Control in Field and 3D Rounds

TAC 24.2

S'applique à toutes les catégories.

Les pelotons se composent de trois (3) ou quatre (4) archers.

TAC 24.2.1

Dans des circonstances exceptionnelles, quand un juge le demande, les pelotons pourront être constitués de cinq (5) archers.

TAC 24.2.2

En tir 3D canadien seulement, un (1) seul archer à la fois va se placer en position de tir.

Des images des cibles sont placées sur un panneau à la zone d'attente pour chaque cible.

TAC 24.2.3

On doit tirer en premier les positions de tir les plus éloignées de la cible, à moins qu'un officiel n'ait exigé autrement.

TAC 24.2.3

Les archers qui tirent de la même position doivent tirer dans l'ordre, en rotation, d'une cible à l'autre.

TAC 24.2.4

Les pelotons de tir seront "divisés". Un peloton qui comporte trois (3) ou quatre (4) amis ou membres d'une même famille, plus quelqu'un de l'extérieur, est considéré comme "divisé", à condition que la personne de l'extérieur soit un des marqueurs du peloton.

TAC 24.2.5

Quand le côté pratique l'exige, on peut combiner plusieurs catégories au sein d'un même peloton de tir.

TAC 24.5

De plus :

Les bris d'équipement doivent être visibles, et la majorité des membres du peloton doit en convenir.

- Pour réparer un quelconque bris d'équipement, on n'accorde pas plus de **30 minutes en plein air** ou de **15 minutes en salle**.

TAC 24.5.3

On ne peut pas changer de matériel pendant un parcours, sauf en vertu de la section 24.5.

TAC 24.5.4

Le matériel peut être vérifié à nouveau quand l'archer revient sur le terrain, ou n'importe quand pendant ou après la compétition.

TAC 24.5.5

On ne peut pas changer de matériel pendant un parcours, sauf en vertu de la section 24.5.

- Tout concurrent qui quitte le terrain ou qui change de matériel sans suivre les lignes directrices de la section 24.5 peut être disqualifié.

TAC 24.6

- S'applique aux matchs du Grand Prix canadien.

TAC 24.8

S'applique aux rondes canadiennes 3D en plein air - sauf : un archer dispose au maximum de quatre-vingt dix (90) secondes pour décocher sa flèche.

Des images des cibles sont placées sur un panneau à la zone d'attente pour chaque cible

En ce qui concerne les rondes canadiennes 3D - Quand un archer ou un peloton cause un retard indû pour ce peloton ou pour un autre peloton :

TAC 24.8.1

[3D en plein air seulement] Chaque archer du peloton a droit au maximum à **quatre-vingt dix (90) secondes**, à partir du moment où le peloton précédent quitte la cible, ou à partir du moment où l'archer précédent du peloton a décoché sa flèche.

- On déduit cinq (5) points du pointage de l'archer qui a enfreint cette règle.

TAC 24.8.2

[3D en salle seulement] Un officiel peut avertir un peloton s'il pense qu'il prend trop de temps pour tirer.

- Après que le peloton ait été averti une fois, on pourra déduire cinq (5) points du pointage de chaque archer du peloton.

Chapter 25 Scoring

TAC 25 Pointage

TAC 25.0 :

TAC 25.0.1

[tir 3D canadien en salle seulement] Les concurrents doivent **se rendre le plus directement possible** vers leur(s) cible(s) pour établir le pointage, puis revenir directement à la ligne de tir.

TAC 25.1.0

Un double pointage est requis.

TAC 25.1.2

Et aussi ...

Les archers peuvent déléguer l'établissement de leur pointage à un autre archer de cette cible, mais ils demeurent responsables de s'assurer que le pointage est correct.

- Une **erreur sur la carte de pointage peut être corrigée** avant que les flèches soient retirées de la cible, à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord avec la correction. Tous les archers de cette cible doivent être témoins de la correction, et apposer leurs initiales sur la carte de pointage.
- Tous les autres **désaccords** concernant ce qui est noté sur une carte de pointage doivent être référés à un juge.
- Toutes les **divergences** entre deux cartes de pointage, découvertes après que les flèches aient été retirées de la cible, ne peuvent être corrigées que par un juge s'il trouve des preuves suffisantes de ce qu'aurait dû être la valeur correcte des pointages (valeurs des flèches). Sinon, on attribuera la valeur la plus basse entre les deux cartes de pointage.

TAC 25.2.0

Pour les rondes 3D, le pointage est le suivant (ref. WA9.2.2) :

- TAC 25.2.0.1 **11** points - le petit cercle au centre de l'anneau du dix. On utilise environ 25% du cercle du dix.
- TAC 25.2.0.2 **10** points – le cercle plus large à l'intérieur de la zone vitale.
- TAC 25.2.0.3 **8** points - la zone vitale en dehors du cercle du dix.
- TAC 25.2.0.4 **5** points – le reste de la zone corporelle colorée de l'animal.
- TAC 25.2.0.5 **0** point (**Manqué**) - un touché de la corne, du bois ou du sabot, ou de l'arrière-plan, sans contact avec la zone corporelle colorée, ou tout autre manqué ou ricoché.

Note de TAC : il y a «**ricoché**» quand une flèche touche le bord d'une cible, mais ne reste pas plantée dans la cible, sans être une «traversée» (défini dans [TAC 23.7.6.1](#)). La cible peut être endommagée ou marquée, mais le trou n'est pas entouré du matériau de la cible, comme dans une traversée.

TAC 25.2.1.1

Les scores de la cible doivent être **relevés** par les deux marqueurs **avant que les flèches soient retirées**.

TAC 25.2.1.2

Si un archer retire une flèche avant que les marqueurs n'aient relevé le score :

- si la flèche appartient à l'archer qui a retiré la flèche, il marquera un Manqué (0) pour cette cible;
- si la flèche n'appartient pas à l'archer qui a retiré la flèche, la flèche sera marquée selon la décision majoritaire du groupe.

TAC 25.2.4.1

En tir 3D canadien, s'applique aussi aux **traversées et aux rebonds** constatés :

- si la majorité du groupe ne peut pas s'entendre sur la valeur de la traversée ou du rebond constaté avant que les archers se dirigent vers la cible, la flèche sera considérée comme n'ayant pas été tirée.

Voir [TAC 23.7.6.1](#) concernant les traversées ou rebonds constatés.

TAC 25.2.5.5

et aussi ...

- une flèche fichée dans une partie de l'arrière-plan d'une cible 3D, et qui ne touche pas la partie corporelle colorée ou une ligne séparant le corps de l'arrière-plan, est marquée Manqué (0).
- une flèche qui touche la cible 3D, mais qui est fichée dans une zone autre que la cible, est un ricoché, et elle est marquée

Manqué (0).

TAC 25.3.1

En tir à l'arc 3D canadien seulement, les **égalités non critiques**, sont départagées en fonction :

- du plus grand nombre de 11;
- du plus grand nombre de 10 (incluant les 11)

TAC 25.3.2

de plus : ... En tir à l'arc 3D canadien seulement –

- en ce qui concerne les **égalités critiques** qui décident de l'attribution des médailles ou de la participation au Grand Prix, la section WA 25.3.2.1 s'applique.

Chapter 27 Consequences of Breaking Rules

TAC 27.6.2

et aussi :

- un **total inexact** qui avantage le score de l'archer peut entraîner la disqualification de cet archer.

TAC 27.6.4

En tir à l'arc 3D en salle, un concurrent qui plusieurs fois ne se dirige pas le plus directement possible vers sa cible pour relever le score et (ou) qui ne revient pas directement à la ligne de tir, sera disqualifié.

TAC 27.6.5

Tout concurrent qui quitte le terrain ou qui change de matériel sans suivre les lignes directrices de la section 24.5 (bris de matériel) peut être disqualifié.

TAC 27.8 et aussi :

TAC 27.8.1

En tir à l'arc 3D en salle, la séquence de temps est de 15 minutes

TAC 27.8.7

Si un archer a discuté de la distance d'une cible avant que le groupe ou d'autres groupes aient terminé de tirer sur cette cible, son score pour cette cible sera Manqué (0). Une seconde infraction entraînera sa disqualification.

TAC 27.8.8

Si un archer retire des flèches avant que les marqueurs aient relevé le score, son score pour cette cible sera Manqué (0).

TAC 27.9.1

De plus, nonobstant WA 27.9.1 ... Les duplicatas de feuilles de marque ne peuvent être émis que par un juge ou par une personne désignée par le comité organisateur.

TAC 27.10 Perte de score partiel : - Tir à l'arc 3D canadien seulement

TAC 27.10.1

Si un archer utilise des jumelles après avoir effectué son tir alors qu'il se trouve au piquet de tir, cinq (5) points pourront être déduits de son score (ref [TAC 23.7.4](#)).

TAC 27.10.2

[Tir 3D en plein air seulement] Nonobstant l'article [WA 27.8.2 ...](#) Si un archer prend trop de temps pour terminer son tir (90 secondes) après avoir été averti, cinq (5) points pourront être déduits de son score ([ref. 24.8.1](#)).

TAC 27.10.3

[Tir 3D en salle seulement] Nonobstant l'article [WA 27.8.2 ...](#) Si un groupe prend trop de temps pour terminer son tir après avoir été averti, cinq (5) points pourront être déduits des scores de tous les archers du groupe ([ref. 24.8.2](#))

TAC 27.10.4

[Tir 3D en salle seulement] Si un concurrent ne se dirige pas le plus directement possible vers sa cible pour relever le score et ne revient pas directement à la ligne de tir sera considéré comme se procurant un avantage injuste, et cinq (5) points pourront être déduits de son score. Une seconde infraction entraînera sa disqualification ([ref. TAC 27.6.4](#)).

Chapter 28 Practice

TAC 28.1

s'applique aussi au Championnat canadien de tir à l'arc 3D.

Voir TAC 28.2 en ce qui concerne la pratique sur le parcours du Championnat de tir en campagne.

TAC 28.1.1

Un terrain d'entraînement aux distances connues doit être accessible près des parcours toute la journée de compétition. Cependant, dans la mesure du possible, il ne devrait être visible depuis aucune des cibles du parcours.

TAC 28.2

Au Championnat de tir en campagne de Tir à l'arc Canada :

TAC 28.2.1

Un entraînement est autorisé soit sur le parcours du tournoi, soit sur un autre parcours à proximité, pendant au moins une journée complète avant la première journée de compétition, et pendant deux (2) heures au moins le matin du premier jour de compétition si celle-ci commence après midi.

TAC 28.2.2

Des buttes d'entraînement doivent être disponibles sur un parcours, ou sur un terrain d'entraînement proche du parcours de compétition, et les archers doivent pouvoir les utiliser au moins une (1) heure avant que les archers doivent s'arrêter de tirer, avant que la compétition commence, tous les jours de compétition.

Chapter 29 Questions and Disputes

TAC 29.1

et aussi :

- Lors des épreuves 3D en salle, la question de la valeur d'une flèche sera d'abord référée aux membres du groupe, et en cas de désaccord, n'importe quel archer peut demander au juge assigné de rendre sa décision.

Chapter 30 Appeals

et aussi :

TAC 30.2

Un **avis d'appel** doit être fait oralement au président de la Commission des arbitres du tournoi, dans les **trente (30) minutes** suivant la dernière flèche qui compte de la ronde. Au Championnat canadien, chaque fois que c'est possible, ce sont les capitaines des équipes provinciales qui devraient déposer les appels.

TAC 30.3

Les **appels** doivent être faits par écrit, et accompagnés de **frais**, dans les **quarante-cinq (45) minutes** suivant la dernière flèche qui compte.

Note de TAC – Ces frais sont actuellement de 20\$.

Chapter 31 Dress Regulations

TAC 31 Règlements concernant la tenue - Canada

Les règlements généraux concernant la tenue, stipulés à l'article TAC 20, s'appliquent à toutes les épreuves.

TAC 20.0

Les règlements concernant la tenue s'appliquent à tous les participants (y compris les officiels d'équipe, les entraîneurs, les adjoints, et ainsi de suite) pendant qu'ils se trouvent sur le terrain de compétition, sur les parcours ou dans les zones d'entraînement.

TAC 20.1

En général :

TAC 20.1.1

Les participants doivent avoir une apparence soignée, aussi bien dans leur toilette que leur tenue.

TAC 20.1.2

Les vêtements offensants, de mauvais goût ou irrespectueux envers Tir à l'arc Canada et ses commanditaires, sont interdits.

TAC 20.1.3

Les participants doivent porter en tous temps des chaussures, qui peuvent être de styles divers, mais qui doivent couvrir tout le pied. Les sandales ou chaussures laissant les orteils apparaître sont interdits aux archers et à toute autre personne étant sur le parcours ou sur le terrain de tir.

TAC 20.1.4

Le directeur de tir, ou en son absence le délégué technique, est responsable d'appliquer le code vestimentaire, et il prendra toutes les décisions liées à la convenance de la tenue ou de l'apparence des participants.

TAC 20.2

Des règles ou lignes directrices vestimentaires spécifiques pourront être émises en général ou pour des épreuves spécifiques :

Annexe TAC 1 Position de tir pour le tir en campagne et le tir 3D au Canada

Tir en campagne canadien

TAC 8.1.1.6

Pas jeune	Pas bleu	Pas rouge
Senior, Vétéran : Arc long	Cadet : Arc recourbé Arc à poulies	Junior, Senior, Vétéran : Arc recourbé Arc à poulies
Cadet : Arc nu	Junior, Senior, Vétéran : Arc nu	Senior : Arc à poulies illimité Arc à poulies «pointeaux fixes»
Benjamins - all	Senior, Vétéran : Arc instinctif	Chasseur
Minimes - all		
5m-40m	5m-50m	10m-60m

Tir 3D canadien

TAC 23.7.1.0

Les concurrents tireront des positions de tir suivantes, selon leur catégorie :

Position	En plein air	En salle
Orange Max. 50 verges (46m)	Arc à poulies illimité - Vétéran, Senior, Junior Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Arc à poulies illimité - Senior (Arc recourbé* - Senior, Junior)	Arc à poulies illimité - Vétéran, Vétéran 60, Senior, Junior, Cadet Arc à poulies «pointeaux fixes» - Senior Chasseur (Arc recourbé* - Vétéran, Senior, Junior, Cadet)
Vert max. 40 verges (37m)	Arc à poulies illimité - Vétéran, Cadet Chasseur (Arc recourbé* - Vétéran, Senior, Junior, Cadet)	pas utilisé
Blanc max. 30 verges (27m)	Arc nu - Senior Arc long - Senior Arc instinctif - Senior Traditionnel - Vétéran, Junior, Cadet, Benjamin, Minime	Arc à poulies illimité - Benjamin, Minime (Arc recourbé* - Benjamin, Minime)
Pour les poussins, la position devrait être établie à des distances inconnues pouvant aller jusqu'à 15 verges (14m) sur un parcours distinct.		

Note de TAC : -* - En ce qui concerne le tir 3D au Canada, la division d'arc recourbé est reconnue comme une division de développement. Elle n'est pas reconnue pour les tournois de Championnat 3D.